

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020

SEANCE OUVERTE A 20 H 00

Présent-e-s :

- M. André PHILIPP, Président
- Mmes Delfina GUARDIOLA, Nathalie HENRIOD, Véronique MOULLET-BOUCHARDY, Irène MAIO, Bansa SIGAM
- MM. Jonathan CHRISTIN, Bertrand FUMEAUX, Stéphane JOYE, Livio LANZA, José NODA GONZALEZ, Pascal RAEMY

Excusé :

- M. Ludovic ZBINDEN

Exécutif :

- M. Dominique NOVELLE, maire
- Mme Christine RAMBACH, adjointe
- M. Michel APOTHELOZ, adjoint

Procès-verbal :

- Mme Claire SNEIDERS, secrétaire générale

ORDRE DU JOUR

- I. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 JUIN 2020**
- II. **RAPPORTS DE COMMISSIONS**
- III. **COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINTS**
- IV. **COMPTES 2019 – INFORMATION**
- V. **RÈGLEMENTS**
 - Relatif à l'attribution du Mérite communal
Modifications / délibération
 - Relatif à la gestion des déchets de la commune d'Aire-la-Ville
Modifications - Mises à jour / délibération
 - Relatif aux espaces publics de la Commune d'Aire-la-Ville
Présentation / délibération
 - Relatif à la patinoire de la Commune d'Aire-la-Ville
Présentation / délibération
- VI. **DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE 2020 POUR L'ACHAT DE CASQUES POUR LA COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS D'AIRE-LA-VILLE**
- VII. **ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES (ACG) – DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 JUIN 2020 :**
 - Subvention d'investissement de CHF 5'000 à chaque nouvelle place de crèche et mise à disposition
 - Financement 2021 du Bibliobus

- Enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses – CHF 1'000'000
- Enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses – CHF 300'000
- Co-financement de la relève sportive – CHF 450'000
- Financement d'investissement informatiques généraux – CHF 1'000'000
- Charges de fonctionnement du GIAP – CHF 7'400'000
- Subvention des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre – CHF 2'500'000
- Subvention d'investissement pour la rénovation du stade de Laconnex (20% du coût effectif du projet, jusqu'à concurrence de CHF 380'000)
- Enveloppe extraordinaire destinée aux indemnités dans le domaine de la culture suite à la crise sanitaire COVID-19
- Enveloppe extraordinaire destinée aux indemnités dans le domaine du sport suite à la crise sanitaire COVID-19

VIII. MOTIONS

IX. QUESTIONS ET DIVERS

Le Président ouvre la séance, souhaite la bienvenue après la période estivale, salue MM. DUPERRIER, habitant, ainsi que SCHNEIDER et DETHIOLLAZ, membres de la compagnie des sapeurs-pompier.

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 JUIN 2020

Le Président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires, modifications ou remarques.

Aucune remarque ni question n'étant formulée, le Président demande aux membre du Conseil municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 22 juin 2020.

11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Monsieur LANZA demande quand le procès-verbal de la séance du 2 juin 2020 sera approuvé. Il lui est rappelé qu'il s'agit de la séance d'installation, dont la date est fixée par le Conseil d'État lors de laquelle les membres du Conseil municipal prêtent serment, conformément à la loi sur l'administration des communes (LAC – articles 11, 12 et 13). Aucune information, remarque ou sujet n'est traité lors de cette séance, contrairement à une séance ordinaire.

II. RAPPORTS DE COMMISSION

Le Président passe la parole aux Président-e-s de commissions.

Commission des Aîné-e-s : animations, sorties

Madame MOULLET-BOURCHARDY informe que la commission des Aîné-e-s : animations, sorties s'est réunie le jeudi 27 août 2020 à 20h00. Les points suivants ont été traités :

- Etude du budget 2021. Un vote de principe a eu lieu et le budget a été approuvé à l'unanimité.
- La subvention et les animations proposées par l'Amicale des Aînés d'Aire-la-Ville (AAA) ont été longuement évoquées, ainsi que les repas des Jubilaires et de Noël. La

problématique des mesures COVID 19 laisse penser que certaines animations seront proposées sous une autre forme voire supprimées.

Madame MOULLET-BOUCHARDY ajoute que le programme 2020 de l'AAA a dû être modifié (COVID-19). La soirée raclette, l'atelier pâtisserie ainsi que l'animation intergénérationnelle ont été supprimés.

Commission Sociale

Madame MAIO informe que la commission Sociale s'est réunie le mercredi 9 septembre 2020 à 20h00. Les points suivants ont été traités :

- Avant de passer à la présentation du budget, et étant donné que la commission a subi quelques modifications depuis la dernière législature, Madame RAMBACH, Adjointe, a présenté et détaillé les thèmes qui seront traités par la commission durant cette législature.
- Etude du budget 2021. Malgré quelques modifications de rubriques budgétaires, le budget est stable. Un vote de principe a eu lieu et le budget a été approuvé par 5 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.
- Divers :
 - Explications sur le fonctionnement d'une commission
 - Information sur un projet pilote de livraison de repas aux personnes âgées par PRO Entreprise Sociale
 - Point de situation sur l'administration communale

Commission Sports, loisirs et mobilité douce

Monsieur RAEMY informe que la commission des Sports, loisirs et mobilité douce s'est réunie le lundi 31 août 2020 à 20h00. Deux points ont été traités, à savoir :

- Etude du budget 2021. Ce budget est un peu différent par rapport à celui de 2020 car il comporte une rubrique supplémentaire, à savoir « Transports publics » qui est en lien avec la mobilité douce. Un vote de principe a eu lieu et le budget a été approuvé par 4 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.
- Divers :
 - Une question concernant les travaux de réfection du terrain de tennis. Ces derniers seront réalisés en automne 2020.
 - Une question concernant le futur règlement relatif aux espaces publics. Ce règlement concernera tous les espaces publics extérieurs (terrains de inline, football, pétanque, tennis), et il devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2021.
 - Discussion sur une demande de subvention.
 - Choix de la date de la prochaine séance de la commission.

Commission Sécurité : feu, police, protection civile

Monsieur JOYE informe que la commission Sécurité : feu, police, protection civile s'est réunie le jeudi 3 septembre 2020 à 20h00. Les points suivants ont été traités :

- Compagnie des sapeurs-pompiers d'Aire-la-Ville
 - Budget 2021 – le budget a été approuvé par 4 voix pour et 1 abstention.
 - Achat de casques – crédit budgétaire supplémentaire 2020 : il est prévu d'acquérir 21 casques au budget 2021. Toutefois, la compagnie propose de les acquérir en 2020. En effet, suite à l'achat d'équipements feu en 2020 pour un montant de CHF 21'867.00, le canton a versé une subvention de CHF 6'560.00. De plus, le fournisseur, offre un

rabais de 30%, seulement en 2020, sur l'achat des casques. Après une longue discussion, les membres de la commission ont décidé, par 4 voix pour et 1 contre, d'acheter 21 casques en 2020, sans dépassement du budget, grâce notamment à la subvention cantonale, au rabais de 30% ainsi qu'un non-dépensé sur le budget 2020. Cette proposition sera soumise au vote du Conseil municipal au point VI de l'ordre du jour (délibération).

- Etude du budget 2021
Après une longue discussion sur la nouvelle rubrique *Surveillance des espaces publics*, un vote de principe a eu lieu et le budget a été approuvé par 4 voix pour et 1 voix contre.

Commission Ecole, petite enfance

Monsieur CHRISTIN informe que la commission Ecole, petite enfance s'est réunie le mardi 15 septembre 2020 à 20h00. Les points suivants ont été traités :

- Avant de passer à la présentation du budget, et étant donné qu'il s'agit d'une nouvelle commission, Madame RAMBACH, Adjointe, a présenté et détaillé les thèmes qui seront traités durant cette législature, à savoir l'école, le parascolaire et le restaurant scolaire et la petite enfance qui regroupe les crèches, les garderies et l'Accueil familial de jour (le Couffin).
- Etude du budget 2021. Malgré quelques modifications de rubriques budgétaires, le budget est relativement stable.
- Concernant le restaurant scolaire, communalisé depuis 2 ans, 2 propositions ont été faites :
 - Diminution de la facturation du coût du repas
 - Internalisation des collaborateurs du restaurant scolaire
- Un vote de principe a eu lieu et le budget a été approuvé par 4 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.
- Divers :
 - Explications sur le fonctionnement d'une commission
 - Point de situation sur le projet de la crèche : avancement des travaux et échéancier. Les travaux ont pris un léger retard, principalement en lien avec la situation sanitaire. Dès lors une ouverture est prévue début 2022 au lieu de septembre 2021.

Commission Culture et manifestations

Madame SIGAM informe que la commission Culture et manifestations s'est réunie le jeudi 17 septembre 2020 à 20h00. Les points suivants ont été traités :

- Etude du budget 2021
Ce budget traite notamment les événements culturels à Aire-la-Ville, les projets intercommunaux, le soutien aux manifestations de la région ainsi qu'à des associations culturelles. Les membres de la commission ont approuvé le budget à l'unanimité.
- Divers
Fête de l'Escalade : une séance a été agendée pour début octobre avec les partenaires. Elle servira à déterminer, entre autres, si la fête doit avoir lieu ou non, et si oui sous quelle forme afin de respecter les mesures COVID-19.
- D'autre part, un certain nombre de manifestations prévues en 2020 a été reporté en 2021 en raison de la crise sanitaire.

Commission Bâtiments

Monsieur LANZA informe que la commission Bâtiments s'est réunie le mardi 25 août 2020 à 20h00. Les points suivants ont été traités :

- Internalisation d'un collaborateur pour le nettoyage des différents bâtiments communaux, et le service de midi des cuisines scolaire, en lieu et place d'entreprises externes.
- Etude du budget 2021. Un vote de principe a eu lieu et le budget a été approuvé par 3 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.
- Dans les « Divers », un projet de mise en place d'un monte-charge pour la salle polyvalente a été discuté. Tout le monde est d'avis que c'est un beau projet, mais en fonction des investissements actuels (crèche, etc.) et d'une possible utilisation d'un autre local communal, il est mis en attente et sera réétudié en 2021.
- Une information sur le chantier de la crèche a été donnée par le Maire. En raison de la situation sanitaire, le chantier a été à l'arrêt de mars à mi-juin. Le projet a donc pris environ quatre mois de retard et l'ouverture est repoussée au mois de janvier 2022. Depuis la reprise des travaux à mi-juin, et malgré une fermeture estivale d'un mois, le chantier avance bien.

Commission Routes, déchets, espaces verts

Monsieur PHILIPP informe que la commission Routes, déchets, espaces verts s'est réunie le lundi 24 août 2020 à 20h00. Les points suivants ont été traités :

- Règlement relatif à la gestion des déchets
Mise à jour du règlement pour tenir compte, notamment, de la loi cantonale en matière de déchets d'entreprises. Le projet de règlement a été adopté à l'unanimité.
- Présentation de l'internalisation de l'entretien des routes, espaces publics et verts
A ce jour, 6 entreprises sont mandatées pour les différentes tâches. L'Exécutif propose l'engagement d'une personne (printemps 2022) et de mettre fin aux contrats des 3 entreprises qui s'occupent de l'embellissement et du nettoyage de la Commune. Cette proposition n'est pas soumise au vote. Toutefois, sur le principe, 4 commissaires sont favorables et 2 s'opposent.
- Etude du budget 2021
Un vote de principe a eu lieu et le budget a été approuvé par 4 voix pour et 2 voix contre, avec des coupes possibles en fonction des recettes fiscales.

Le Président remercie pour les différents rapports.

III. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Président passe la parole au Maire.

Locaux de vote :

Les membres du Conseil municipal devront désigner, lors de la séance d'octobre, les Président, Vice-Président et leur suppléant pour l'année 2021. Monsieur NOVELLE informe que le Vice-Président, Monsieur DUPERRIER, que Monsieur NOVELLE salue et remercie pour son engagement, a décidé de se retirer après 10 ans.

Toute candidature est la bienvenue – tant au sein du Conseil municipal ou d'un habitant de la Commune – à transmettre au secrétariat général. Monsieur NOVELLE ajoute que Monsieur ZBINDEN, actuel Président, envisage de se retirer également dès 2022.

Gravière au chemin des Cressonnex :

Réponse à la question de Monsieur LANZA, à savoir l'assainissement de la gravière. L'entreprise, conformément à l'autorisation en force, avait encore 3 ans pour remblayer, soit jusqu'en 2023. Toutefois, l'activité a repris depuis cet été et il y a encore environ pour une semaine de travail afin de remettre la parcelle en état. Monsieur LANZA remercie.

Chemin des Picolattes – travaux des SIG :

Les conduites électriques sont en fin de vie et les travaux auront lieu cet automne. Monsieur CHRISTIN demande ce qu'il en est des conduites d'eau qui lâchent régulièrement à cet endroit. Monsieur NOVELLE informe que les SIG sont au courant, que des remises en état ont déjà eu lieu. Toutefois, rien n'est prévu.

Terrain de tennis – réfection :

Les travaux débuteront la semaine 44, génie civil (suppression de la haie et création de places de stationnement), puis dès la semaine 45, entreprise Real Sport, pour la réfection du terrain. Fin des travaux prévue pour fin novembre 2020 (sous réserve d'une météo favorable).

Pont de Peney – travaux de réfection :

Travaux, par le canton, de consolidation de la base du pont et d'élargissement des trottoirs en créant deux pistes cyclables (des deux côtés) et un cheminement piétonnier (côté aval). Une présentation est prévue au Conseil municipal en octobre 2020 et par la suite à la population. Fermeture du pont pendant 2-3 mois en 2021.

Aéroport :

- Rapport du développement durable 2019 : disponible sur le lien – <https://rapports.gva.ch>
- Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) : point d'information le 5 octobre 2020 à 18h00 – inscription, pour les membres du Conseil municipal, auprès du secrétariat général.

Le Président passe la parole à Madame RAMBACH.

Communication :

Madame RAMBACH rappelle être en charge de la communication pour cette nouvelle législature.

- Bulletin d'information : la première édition a été distribuée début septembre, qui paraîtra 4 x an. Il s'agit d'un outil de communication de la Mairie destiné à la population. Ce support peut être utilisé dans le cas où une commission ou une association communale souhaite communiquer. Il suffit de remettre les éléments, à elle-même ou au secrétariat général d'ici au 16 octobre – dernier délai pour l'édition de décembre. Lors de cette première édition, quelques coquilles ont été corrigées sur la version mise en ligne sur le site (onglet Bulletin

information) et Madame RAMBACH transmet ses excuses auprès des personnes concernées.

- Pro Entreprise Sociale : cette entreprise a présenté à la Commune un projet pilote de livraison de repas aux personnes âgées. Monsieur NOVELLE et Madame RAMBACH se sont rendus cet été dans ses locaux et ont reçu deux membres de la direction début septembre, dont Monsieur Ivan HARO, ancien directeur de l'entreprise Alpha construction, qui s'était occupée de la rénovation de la Mairie.

La Commission sociale a accueilli favorablement ce projet à savoir d'offrir un service de livraison de repas, dans un premier temps aux aîné-e-s puis éventuellement à tout public. Pro demande à la Commune d'informer sur ce projet. A ce jour seule l'IMAD offre une telle prestation, toutefois, il faut être inscrit à cette entité pour bénéficier de ce service.

Monsieur FUMEAUX n'est pas opposé mais demande que l'information remise précise que la Commune n'est aucunement responsable de la qualité ou du service. Madame RAMBACH prend note de cette remarque.

Le Président passe la parole à Monsieur APOTHELOZ qui n'a aucune communication.

IV. COMPTES 2019 – INFORMATION

Le Président passe la parole à Monsieur NOVELLE.

Monsieur NOVELLE rappelle qu'en cette année de COVID-19, les membres du Conseil municipal n'ont pas approuvé les comptes 2019, conformément aux directives cantonales. Ces derniers ont été mis à disposition du Conseil municipal une fois validés par le Conseil d'État, contrairement aux comptes des Fondations qui devront être approuvés par le Conseil municipal.

Les membres du Conseil municipal ont pris bonne note des comptes **par 10 voix pour, 2 abstentions (Madame HENRIOD et Monsieur LANZA).**

V. RÈGLEMENTS

Monsieur PHILIPP proposer de passer en revue les 4 règlements, dont certains ont été traités en commission.

Pour chaque règlement, le Président demande si tout le monde a bien reçu le projet de délibération, si celui-ci amène des commentaires ou remarques et après les débats, le Président soumet au vote chaque délibération.

Règlement relatif à l'attribution du mérite communal de la commune d'Aire-la-Ville / modification

Aucune remarques ou commentaires concernant ce règlement.

Texte de la délibération

vu le règlement relatif à l'attribution du mérite communal d'Aire-la-Ville du 28 mars 2018 ;
conformément à l'article 30, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

le Conseil municipal

DECIDE

1. D'adopter les modifications mineures suivantes :

Article 2	Al. 1	Inchangé
	Al. 2	Inchangé
	Al. 3	Inchangé
	Al. 4	Inchangé
	Al. 5	Ajouté
Article 9	Al. 1	Modifié
	Al. 2	Inchangé

2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'échéance du délai référendaire.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

Règlement relatif à la gestion des déchets de la Commune d'Aire-la-Ville / modification

Monsieur JOYE demande si les nouvelles constructions au chemin Pré-Gabet sont déjà concernées par l'article 12. Monsieur NOVELLE répond par la négative. En effet, l'autorisation de construire est en force depuis plusieurs années, avant l'entrée en vigueur de ce règlement. Il ne sera donc pas demandé CHF 800.00/par locataire pour la construction ou l'agrandissement d'une déchetterie.

Texte de la délibération

vu le règlement communal de la Commune d'Aire-la-Ville relatif à la gestion des déchets du 10 juillet 2008 ;

vu la directive cantonale sur la suppression des tolérances communales sur la collecte des déchets urbains d'entreprises du 7 avril 2017 ;

conformément à l'article 30, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

le Conseil municipal

DECIDE

1. D'adopter les modifications apportées au règlement, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.

2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'échéance du délai référendaire.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

Règlement relatif aux espaces publics de la Commune d'Aire-la-Ville / nouveau

Monsieur JOYE souhaite apporter une modification à l'article 4, alinéa 3 (accessibilité). Il propose, pour le samedi, dimanche et jours fériés un horaire dès 10h00 le matin (à l'exception des tennis dès 9h00). Une discussion s'engage et sur le principe l'horaire de 10h00 est accepté pour le dimanche et les jours fériés.

Monsieur LANZA, pour le même article, s'étonne que l'accès au terrain de tennis soit interdit dès 21h00, alors que la Commune est en train de rénover le site et d'installer un éclairage. Il propose 22h00. Il est rappelé que le règlement communal doit respecter le droit cantonal, à savoir que le silence est de rigueur de 21h00 à 7h00. Monsieur NOVELLE précise que le règlement (article 19) prévoit que l'Exécutif peut déroger et tout utilisateur peut faire une demande particulière.

A l'inquiétude de Madame HENRIOD que l'éclairage du terrain de tennis reste allumé sans utilisation, il lui est répondu que l'éclairage fonctionne par bouton pressoir avec une minuterie.

Madame MOULLET-BOUCHARDY ajoute que l'accès au terrain, n'est possible que pour les membres du club de tennis. Une demande d'autorisation pourra être effectivement demandée par le club pour utiliser les terrains jusqu'à 22h00.

Les membres du Conseil municipal décident d'amender les articles 4 et 13 du règlement comme suit :

Article 4 Accessibilité

¹ *Sous réserve de dispositions spéciales et selon les horaires en vigueur, les espaces publics mentionnés à l'article 1 sont ouverts au public et placés sous la sauvegarde du citoyen ; ils sont libres d'accès à l'exception des emplacements dûment signalés.*

² *Les horaires du préau et des abords de l'école sont définis à l'article 8.*

³ *Les horaires de la patinoire sont définis à l'article 13.*

⁴ *Dans tous les espaces publics, le silence est de rigueur :*

- *lundi au vendredi de 21h00 à 8h00*
- *samedi, dimanche et jours fériés de 21h00 à 9h00 (excepté tennis de 21h00 à 8h00)*

Article 13 Patinoire

¹ *L'accès à la patinoire est autorisé librement conformément à l'article 4 comme suit, en dehors de réservation d'une plage horaire.*

- *lundi au vendredi de 8h00 à 21h00*
- *samedi, de 9h00 à 21h00*
- *dimanche et jours fériés de 10h00 à 21h00*

² *Toute demande de réservation doit être adressée à la Mairie.*

³ *L'utilisation de la patinoire doit être conforme au règlement communal de la patinoire (disponible sur le site internet).*

**nouvelle teneur*

Texte de la délibération

vu une utilisation parfois abusive des espaces publics par le public et de plaintes régulières de la population notamment pour des nuisances sonores nocturnes, il devient nécessaire de réglementer les conditions d'accès, d'utilisation ainsi que définir des horaires pour les différents sites ;

conformément à l'article 30, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition de l'Exécutif,

le Conseil municipal

D E C I D E

1. D'adopter le nouveau règlement relatif aux espaces publics de la Commune d'Aire-la-Ville, tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'échéance du délai référendaire.

La délibération est acceptée 8 voix pour, 3 contre (Madame HENRIOD, Messieurs FUMEAUX et LANZA).

Règlement relatif à la patinoire de la Commune d'Aire-la-Ville / nouveau

Monsieur LANZA se réfère à l'article 2 qui prévoit la possibilité, à des entités externes, de réserver la patinoire. Est-ce qu'une location est prévue ?

Monsieur NOVELLE confirme qu'il est prévu d'élaborer une tarification, du même type que pour les locations de salles. Cette procédure n'est pas encore mise en place, le règlement doit être validé par le Conseil municipal dans un premier temps. Madame RAMBACH informe que l'article 2 prévoit la possibilité de facturer une location. Monsieur FUMEAUX demande qu'une location, pour toute entité externe, soit de fait facturée. Monsieur NOVELLE précise que toute réservation sera étudiée par l'Exécutif qui se réserve le droit de facturer ou non une location.

Madame HENRIOD rappelle que tout membre d'un club paie une cotisation et il est important, pour contribuer à l'entretien de l'installation, de facturer une location. Monsieur LANZA, à la remarque de Monsieur NODA sur l'importance de soutenir le sport, rappelle que faire du sport dans une autre commune est payant, comme par exemple dans une piscine.

Monsieur JOYE demande de modifier l'article 2, accessibilité, en tenant compte de la modification apportée au règlement relatif aux espaces publics. Il fait une remarque également sur le *Préambule*, alinéa 2 : *l'Exécutif ainsi que l'ensemble du personnel communal sont aptes à prendre des sanctions immédiates...* Monsieur NOVELLE confirme que seule le personnel et l'Exécutif peuvent intervenir.

Monsieur RAEMY demande des précisions, toujours dans le *Préambule*, sur le terme *sanction* qui lui semble fort, notamment pour du personnel communal. Madame RAMBACH donne l'exemple de cette période COVID-19 pendant laquelle l'accès à la patinoire était interdit alors que des joueurs ont pris la liberté de pénétrer sur le terrain. L'objectif de cet article est de pouvoir demander aux contrevenants de quitter les lieux. Il ne s'agit pas nécessairement de sanctionner par une amende. Madame RAMBACH ajoute que l'Exécutif n'est pas toujours sur place au moment où la transgression est constatée et le personnel doit pouvoir agir. Monsieur RAEMY est favorable au principe de faire évacuer les contrevenants mais pas que le texte du règlement laisse penser que le personnel puisse verbaliser. Il demande de clarifier l'alinéa 2 du *Préambule*.

Les membres du Conseil municipal décident d'amender les articles Préambule et 1 du règlement comme suit :

Préambule

¹ L'accès de la patinoire est libre, sauf en cas de réservations. Les utilisateurs s'engagent à respecter et à faire respecter les prescriptions du présent règlement et à se conformer aux consignes.

² L'Exécutif ainsi que l'ensemble du personnel communal ~~sont aptes à prendre des sanctions immédiates à l'encontre des personnes qui transgresseraient le présent règlement et se réservent la possibilité de faire interdire l'accès à la patinoire aux utilisateurs ayant déjà été préalablement avertis pour manquement grave.~~ **qui transgresseraient le présent règlement.**

³ La Commune se réserve la possibilité de modifier les horaires et limiter le nombre de personnes, voire de fermer l'accès à la patinoire, si les circonstances l'exigent.

⁴ L'aire de patinage sera évacuée lors du nettoyage par le service d'entretien, une fois par semaine.

⁵ L'accès à la patinoire doit également se conformer au règlement relatif aux espaces publics de la Commune d'Aire-la-Ville (disponible sur le site internet).

Article 1 Accessibilité

Horaires :

¹ L'accès à la patinoire est autorisé librement (en dehors des réservations) de 8h00 à 21h00 – excepté le week-end et jours fériés ~~de 9h00 à 21h00~~ **selon alinéa 3** et lors de matches officiels dont la durée pourrait exceptionnellement dépasser 21h00 – en fonction des conditions météorologiques.

² Les usagers au bénéfice d'une réservation ou d'une location sont prioritaires sur le public (pour toute information relative à une réservation, s'adresser à la Mairie).

³ Le silence est de rigueur :

- lundi au vendredi de 21h00 à 8h00
- samedi de 21h00 à 9h00
- **dimanche et jours fériés de 21h00 à 10h00**

Conditions :

- Les enfants âgés de moins de 8 ans doivent être accompagnés par un adulte.
- Le port de gants et d'un casque pour la pratique du hockey sont vivement conseillés.
- Les animaux ne sont pas acceptés sur la patinoire.
- Les leçons à but lucratif ne sont pas autorisées.

***nouvelle teneur**

Texte de la délibération

vu une utilisation de plus en plus importante de la patinoire inline, il devient nécessaire de réglementer les conditions d'accès et d'utilisation ainsi que définir des horaires;

conformément à l'article 30, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

le Conseil municipal

DECIDE

1. D'adopter le nouveau règlement relatif à la patinoire de la Commune d'Aire-la-Ville, tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'échéance du délai référendaire.

La délibération est acceptée 8 voix pour, 2 contre (Madame HENRIOD, M. LANZA), 1 abstention (Monsieur FUMEAUX).

VI. DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE 2020 POUR L'ACHAT DE CASQUES POUR LA COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS D'AIRE-LA-VILLE

Le Président rappelle que cette information a été donnée dans le rapport de la commission Sécurité : feu, police, protection civile et passe la parole à Monsieur APOTHELOZ.

Monsieur APOTHELOZ reprend l'historique présenté dans le rapport de commission.

Le budget 2020 comprend l'achat de vestes et pantalons d'intervention pour le feu pour un montant de CHF 22'000.00 – dont CHF 21'867.00 ont été dépensés. Il salue la présence de Messieurs SCHNEIDER et DETHIOLLAZ, qui ont fait, suite à cet achat, une demande de subvention auprès du canton qui a versé un montant de CHF 6'560.00. En juillet 2020, la compagnie a remis une demande d'achat de 21 casques. Les casques actuels ont 20 ans d'âge, sont en bout de vie et il n'y a plus de pièces détachées. Ce qui a motivé cette acquisition encore en 2020, c'est un rabais de 30% proposé par le fournisseur en 2020 – soit CHF 355.85/pièce au lieu de CHF 500.00.

Monsieur APOTHELOZ ajoute que cette acquisition sera financée par la subvention cantonale de CHF 6'560.00 ainsi qu'un non-dépensé sur le budget 2020. Il s'agirait d'une opération blanche en 2020. Il faut également prendre en considération, que si la Commune devait acheter ces casques en 2021, il coûterait CHF 3'000.00 de plus, car nous ne pourrions plus bénéficier du rabais du fournisseur.

Monsieur FUMEAUX demande s'il n'y a qu'un seul fournisseur de casques et si d'autres offres ont été demandées. Monsieur APOTHELOZ précise qu'il s'agit d'une offre particulière qui propose un rabais de 30%. Toutefois, il y a peu de fournisseurs qui proposent des casques homologués.

Monsieur APOTHELOZ est favorable à cette proposition qui permet de diminuer le budget 2021.

Monsieur CHRISTIN demande si l'achat des équipements en 2020 a fait l'objet d'un appel d'offres. Monsieur APOTHELOZ confirme et fait confiance à la compagnie pour proposer l'achat de matériel au meilleur prix.

Texte de la délibération

vu que les casques actuels arrivent en fin de vie (20 ans), il est prévu d'acheter 21 nouveaux casques en 2021;

vu le versement d'une subvention cantonale de CHF 6'560.00 en 2020 suite à l'acquisition de matériel ;

vu l'offre intéressante d'un fournisseur, uniquement en 2020, pour l'acquisition de casques au prix de CHF 355.85/pièce (au lieu de CHF 500.00/pièce en 2021) ;

vu le disponible d'environ CHF 4'000.00 sur la rubrique 1500-00-31110-00 au 23 septembre 2020 ;

conformément à l'article 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la commission Sécurité : feu, police, protection civile ;

le Conseil municipal

D E C I D E

1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de CHF 7'472.85 destinés à l'acquisition de 21 casques.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2020 sur le compte 1500-00-31110-00.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire, par la subvention cantonale de CHF 6'560.00 ainsi que le disponible de la rubrique 1500-00-31110-00.

La délibération est acceptée 10 voix pour, 1 abstention (Monsieur FUMEAUX).

VII. ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES (ACG) – DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 JUIN 2020

Monsieur PHILIPP rappelle que cette procédure – possibilité d'opposition aux décisions de l'Association des communes genevoises (ACG) par les conseils municipaux, selon les exigences de l'art. 79 de la loi sur l'administration des communes (LAC – B 6 05) – a été mise en place déjà lors de la législature précédente et demande s'il y a des questions ou remarques.

- Subvention d'investissement de CHF 5'000 à chaque nouvelle place de crèche et mise à disposition
- Financement 2021 du Bibliobus
- Enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses – CHF 1'000'000
- Enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses – CHF 300'000
- Co-financement de la relève sportive – CHF 450'000
- Financement d'investissement informatiques généraux – CHF 1'000'000
- Charges de fonctionnement du GIAP – CHF 7'400'000
- Subvention des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre – CHF 2'500'000
- Subvention d'investissement pour la rénovation du stade de Laconnex (20% du coût effectif du projet, jusqu'à concurrence de CHF 380'000)
- Enveloppe extraordinaire destinée aux indemnisations dans le domaine de la culture suite à la crise sanitaire COVID-19
- Enveloppe extraordinaire destinée aux indemnisations dans le domaine du sport suite à la crise sanitaire COVID-19

Les membres de l'Alternative demandent de pouvoir se positionner point par point.

Une discussion s'engage sur l'option de se positionner sur les décisions ci-dessus en bloc ou par point.

Madame RAMBACH reprend le courrier de l'ACG, remis à chaque membre, qui précise *le plan pratique* de cette procédure. Elle ajoute que la Commune d'Aire-la-Ville bénéficie beaucoup

plus qu'elle ne participe à ce fonds, au travers notamment du GIAP et du Bibliobus. Monsieur NOVELLE souhaite rappeler que ces décisions sont validées par les membres de l'ACG et pour qu'une opposition soit retenue, $\frac{3}{4}$ des Conseils municipaux doivent s'y opposer.

Pour Madame HENRIOD, il y a trop de sujets différents pour se prononcer en bloc et réitère la demande l'Alternative de se prononcer point par point.

Le Président ajoute que l'ACG précise dans son courrier : *...que les décisions de l'Assemblée générale en question n'entraînent aucune charge supplémentaire pour les communes. Comme indiqué ci-dessus, leur financement est en effet assuré par les CHF 23 millions d'ores et déjà prélevés annuellement en vertu de la LRPFI.*

Monsieur JOYE met en avant le soutien de CHF 5'000.00 pour chaque nouvelle place de crèche, dont la Commune pourra bénéficier et demande des précisions sur le soutien accordé à la *relève sportive*. Monsieur APOTHELOZ informe que le *team Genève* comprend l'élite sportive, dont certains sportifs représentent soit le canton soit le pays et ont par exemple participé aux jeux olympiques.

Madame MOULLET-BOUCHARDY s'interroge sur la subvention d'investissement relative à la rénovation du stade de Laconnex et se demande pourquoi la Commune d'Aire-la-Ville a intégré le groupement. Monsieur NOVELLE explique que toute demande de soutien auprès du Fonds intercommunal (FI) doit venir d'une démarche intercommunale. Une Commune seule ne peut pas faire de demande. La Commune de Laconnex a donc sollicité les 6 communes de la Champagne pour constituer un groupement intercommunal et pouvoir solliciter un soutien au FI. A ce jour, la Commune d'Aire-la-Ville ne s'est pas engagée financièrement dans ce projet.

Madame HENRIOD relève que deux soutiens sont prévus pour les dépenses culturelles et s'étonne de cette proposition en cette période de pandémie. Elle souhaiterait s'opposer à ce million destiné à des projets en 2021 qui n'auront probablement pas lieu. Monsieur NOVELLE ajoute qu'il s'agit d'un budget et que les soutiens ne seront versés que si les projets ont lieu. Madame RAMBACH précise qu'il s'agit d'une enveloppe pour des projets culturels et les documents remis par l'ACG donne l'exemple de toutes les dépenses qui ont été versées en 2019 – le Président en fait lecture.

Le Président demande s'il y a d'autres questions ou remarques. Cela n'étant pas le cas, il demande qui valide toutes ces décisions en bloque. **8 voix pour, 3 contre (Madame HENRIOD, Messieurs FUMEAUX et LANZA).**

VIII. MOTIONS

Le Président demande si quelqu'un propose une motion. Aucune motion n'est proposée.

IX. QUESTIONS ET DIVERS

Monsieur FUMEAUX

- Patinoire : demande si une somme est prévue au budget 2021 pour les locations de la patinoire. Monsieur NOVELLE répond négativement et n'est pas opposé à mettre une somme, par exemple de CHF 200.00. Ce montant pourra être réévalué à l'avenir.

Monsieur NODA

- Règlements : cela fait longtemps que ces règlements sont demandés et remercie pour les documents qu'il trouve bien faits. Il aimerait savoir pourquoi l'Alternative s'oppose à ces règlements. Monsieur LANZA précise qu'il ne s'oppose pas en bloc mais sur certains articles. Dans le règlement relatif aux espaces publics, il s'agit de l'horaire d'accès du terrain de tennis et dans l'article 2, surveillance, il est opposé à la possibilité de faire appel à une société de surveillance.

Monsieur JOYE

- Crèche / travaux : a pris note que les travaux avançaient bien et demande si un dépassement du budget est déjà prévu. Monsieur NOVELLE informe qu'à ce jour il n'y a pas de dépassement, bien que deux entreprises aient fait valoir des coûts supplémentaires dans le cadre des mesures COVID-19. Monsieur NOVELLE n'est pas entré en matière.
- Crèche / accès chantier et sécurité routière : demande si la Mairie a reçu des doléances du voisinage, notamment une vitesse excessive. Monsieur NOVELLE répond négativement pour ce qui est de la vitesse – la police municipale fait de la prévention. Toutefois, certaines entreprises, pour faciliter une livraison par camion, se permettent d'empiéter sur les parcelles voisines sans autorisation. Madame RAMBACH ajoute que la Commune a reçu des doléances de riverains concernant la visibilité, mais pas par des familles dont les enfants passent par ce chemin. Les réponses ont été faites en précisant que le chantier a été autorisé par le canton, notamment par l'office cantonal des transports (OCT) qui a validé les questions de circulation. Monsieur JOYE suggère d'informer dans ce sens les personnes inquiètes, entre autres les parents d'élèves.

Madame HENRIOD

- Terrain de pétanque : s'étonne qu'il n'y ait pas de règlement pour ce terrain, ajoute que certains utilisateurs ne consomment malheureusement pas à la buvette et apportent leurs propres boissons. Madame RAMBACH informe que suite au vote, ce soir, du règlement relatif aux espaces publics, les différentes modalités seront mises en place pour tous les sites. Il est ajouté que l'article 12 de ce règlement, évoque spécifiquement le terrain de pétanque. Concernant les boissons, il est difficile d'imposer leur achat à la buvette, ce que Madame HENRIOD comprend.

Monsieur CHRISTIN

- Agriculture de Conservation à Genève – bilan après 10 années de développement : organisation AgriGenève et Swiss No-till, sur les parcelles de Messieurs Jonathan CHRISTIN et Christophe BOSSON, jeudi 24 septembre 2020 à Aire-la-Ville de 8h30 à 19h30 – visites et conférence. Monsieur CHRISTIN invite tous les membres à prendre part à la manifestation.

Le Président clôt la séance à 21h45.